

Comment pouvez-vous contribuer à la démarche IGP du Cresson de Méréville ?



En adhérant à l'association vous pourrez faire partie de sa gouvernance au travers d'un collège dédié à votre catégorie (professionnels, collectivités et financeurs, particuliers) ou en versant une subvention pour soutenir une démarche précise (ex : organisation d'une manifestation, participations à des salons, édition de supports de communication, ...).

Projet soutenu par



Chiffres clés

24

producteurs dans l'association

16ha

de culture du cresson en Essonne

1 236

tonnes produites / an en Essonne

28%

de la production nationale provient de l'Essonne

(ce qui en fait le 1^{er} département producteur en France)



*Petites feuilles,
Grand caractère*

Cresson de Méréville

En route vers l'obtention d'une IGP



Le cresson, une production historique

Le cresson est consommé à Paris depuis le XI^e siècle. Cependant ce n'est qu'en 1854 que la première cressonnière de l'Essonne voit le jour, à Vayres-sur-Essonne. Il faut attendre 1894 pour que la culture du cresson s'étende jusqu'à Méréville, implantée par le premier « cressonnier » de la ville, Charles Lefèvre. Les cressonnières se répandent particulièrement dans l'Essonne, du fait de la présence de sources d'eau pure, indispensables à la culture de cette plante.

La production aujourd'hui

Actuellement, l'Essonne demeure toujours le premier département producteur en France. Cependant, on constate une importante diminution des cultures de cresson qui s'accélère depuis les années 1980. Le maintien de cette culture est un enjeu majeur. Il en va du patrimoine français et francilien.

Pourquoi cette démarche ?

Le projet est né de la volonté d'un groupe de producteurs de protéger le savoir-faire et les méthodes traditionnelles de la production de cresson telles qu'elles sont pratiquées depuis 1854 sur le territoire de l'Essonne et du Loiret. L'ambition est aussi d'assurer le pérépénité de la filière qui peine à recruter de nouveaux producteurs (faute de foncier disponible) et à mieux valoriser une production intrinsèquement vertueuse vis-à-vis de l'environnement et un légume aux propriétés nutritives exceptionnelles, en phase avec les tendances de l'Union Européenne. Les cressonnières de 5 vallées, situées en Essonne, dans le Loiret et en Seine et Marne, sont concernées par la marque Cresson de Méréville : la Juine, l'École, l'Essonne, la Chalouette et l'Éclimont.

La marque collective, un premier pas vers l'IGP

L'association de la cressiculture essonnoise, qui rassemble les cressiculteurs des 5 vallées, a créé la marque Cresson de Méréville. Pour protéger leur savoir-faire, la qualité du produit mais également développer la notoriété du cresson de Méréville. C'est l'association qui va porter la marque vers la labellisation en IGP. **Vous aimez le cresson de Fontaine ? Défendez-le, faites connaître la marque et mangez-en toujours plus ! Les petites feuilles au grand caractère ont besoin de vous !**

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DE L'IGP CRESSON

